



L'ANIMATION AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES : RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS

Septembre 2013

Au cours des dernières décennies, l'animation auprès des Personnes Âgées a beaucoup évolué : il a fallu s'adapter à des populations de plus en plus dépendantes. Le rapport LAROQUE (Juin 2007) a fait ressortir la nécessité de mettre en place «des occupations favorisant l'activité physique et intellectuelle» des personnes.

Qu'en est-il actuellement de la place de l'ANIMATION dans ce contexte ? La Commission Familles d'ALERTES a tenté d'appréhender cette activité dans ses composantes actuelles. Pour cela, elle a recueilli les témoignages d'animateurs, de directeurs d'EHPAD, d'USLD, de Logement-Foyers, de responsables d'animation auprès de Personnes Âgées à domicile, professionnels et bénévoles. Elle a constaté une évolution dans le domaine de l'animation, même si beaucoup reste à faire !

Au cours de cette étude, les situations vécues, les expériences rapportées par les uns et les autres ont conforté la Commission dans ses convictions :

- La Personne Âgée est un être pensant, citoyen : elle garde son identité,

- . elle exprime des désirs : elle a droit au plaisir,
- . elle doit être encouragée à conserver des activités.

- L'animation contribue à favoriser l'autonomie

- . elle a une action préventive et thérapeutique : elle fait partie intégrante des soins,
- . elle doit être intégrée aux projets d'établissements, aux projets de vie,
- . suivant l'état de la Personne Âgée, son lieu de résidence ou d'hébergement, l'animation doit être adaptée et personnalisée.



L'ANIMATION DANS LES DIFFÉRENTS LIEUX DE VIE

◆ À DOMICILE



© montlhery.fr

Création ou re-création d'un lien social, actions intergénérationnelles, coordination des divers acteurs de l'animation dans les communes constituent les critères de ce type d'animation.

La mission en incombe aux services des collectivités locales. Ils devraient être en mesure de connaître les Personnes Âgées isolées et de les informer. L'animateur travaille en lien avec les services, les familles, les associations d'aide et de soins à domicile, d'aide aux aidants, les bénévoles. Lorsqu'il a rencontré la Personne Âgée, l'animateur établit avec elle une relation de confiance qui conduit à un projet individualisé.

Il faut également reconnaître le rôle important joué par les professionnels de l'aide et des soins à domicile : ils contribuent à rompre l'isolement et peuvent faire le lien social entre les personnes aidées et les services d'accompagnement.

D'une façon générale, les collectivités, les CCAS, les associations, etc..., mettent en place des actions diverses en fonction de leurs objectifs, de leurs budgets, de leur implication, de la cohésion entre les différents partenaires : professionnels, associatifs de l'aide et de soin, bénévoles par exemple. Parmi les animations proposées, citons soit des animations au domicile de la personne, soit des occasions de sorties organisées, des lieux de rencontres, lecture à domicile, escapades familiales, jardins familiaux, repas mais aussi structures d'aide aux aidants.

De nombreux bénévoles interviennent sur le terrain. Une Charte des Bénévoles a été élaborée et devrait être signée, pour la sécurité de tous.

Mission impossible pour l'animateur en charge d'un secteur ? Non, mais la tâche est ardue, complexe. Le plus souvent, il n'est engagé qu'à temps partiel, même dans des communes importantes.

◆ EN LOGEMENT-FOYERS

La population de ces foyers a évolué depuis une dizaine d'années. Cette population est désormais hétérogène et de plus en plus de résidents deviennent dépendants. Dans ce contexte, les Directions peuvent faire appel à un animateur qui va partager son temps généralement entre plusieurs Logement-Foyers.

Les logement-foyers s'ouvrent sur leurs quartiers en accueillant des Personnes Âgées plus ou moins valides du secteur pour des repas, en organisant quelques festivités communes, ou encore en mutualisant certaines activités en lien avec un EHPAD voisin.



© ville-pierrebenite.fr

La tâche de l'animateur n'est pas aisée : peu de personnes hébergées participent aux animations ; elles ont ou gardent peu de liens avec l'extérieur, deviennent dépressives et, parfois, expriment un sentiment d'ennui. L'utilisation de moyens d'informations du type : journaux, blogs, etc.... reste encore limitée. A signaler aussi le poids des habitudes qui conduit certaines personnes hébergées à refuser de rencontrer des voisins de quartier !

Quels sont les moyens financiers en logement-foyers ? Les gestionnaires de ces établissements réagissent différemment pour l'engagement de moyens. Une participation est souvent sollicitée auprès des résidents. Il faut privilégier des animations peu coûteuses. L'investissement de tous est indispensable.

◆ EN EHPAD

Lieux d'hébergement, lieux de soins, aboutissement d'un parcours de vie... les EHPAD sont des lieux de vie ! A ce titre, il est essentiel d'y entretenir et d'y développer le lien social permettant la continuité de la vie citoyenne.

Comment se déroulait une journée en EHPAD dans les années antérieures ? la vie quotidienne était rythmée par les activités de soins matin et soir - toilette, prise de médicaments, repas - ; dans l'après-midi : sieste, ce qui ne représentait que quelques heures dans la journée. Les résidents restaient alors confrontés à la monotonie des journées, ponctuées par les visites de familles ou d'amis, quelques fêtes : anniversaires, Noël, Fête des Mères, etc...

Depuis 1970, un mouvement d'humanisation des maisons de retraite a commencé à prendre place. Il se dit alors que c'est «un lieu de vie où l'on soigne», une «maison de soins où l'on vit». La notion d'animation évolue : jusque là, les activités mises en forme étaient des passe-temps sur un temps limité, privilégiant le rassemblement de la collectivité grâce à des soignants volontaires qui agissaient le plus souvent pendant leur temps de travail. La fonction d'animateur était inexistante.



© theraloisirs.blogspot.com

Les populations ont évolué au cours des dernières années : les personnes entrent de plus en plus tard en établissement, de moins en moins autonomes. Elles présentent souvent des troubles cognitifs importants. Depuis lors, il est fait appel à un(e) animateur(trice), à temps partiel ou à temps plein suivant l'importance de l'établissement. Certains travaillent en liaison avec des bénévoles, des associations, des familles, également avec un (une) psychologue et le personnel soignant. En fait, une minorité de résidents participe aux animations collectives. Il faut aller les solliciter dans leur chambre, les encourager à venir assister aux manifestations, les accompagner et respecter les désirs de ceux qui choisissent de ne pas participer à ces animations. Il serait souhaitable que les animations personnalisées soient liées au projet de vie de chaque résident et de l'EHPAD.

AUTOUR DE LA PERSONNE ÂGÉE

◆ Les FAMILLES

D'une façon générale, pour les familles, l'animation ne constitue pas un critère prioritaire. Cependant, souvent elles apprécient les activités proposées, tout en méconnaissant leur organisation. La plupart des familles répondent aux invitations lors de manifestations festives : anniversaires, repas de Noël, etc... et s'impliquent dans les activités quotidiennes. Il y a unanimité à reconnaître que les week-ends sont «vides».

Les associations de familles - quand elles existent - sont souvent des relais pour l'obtention d'un soutien financier. Elles accompagnent l'animateur et favorisent l'élaboration et la réalisation des projets.

◆ LES BÉNÉVOLES

Ils interviennent en établissement et à domicile. Ils sont regroupés en association ou agissent en intervenants indépendants. Les associations proposent une Charte des Bénévoles» qui engage la personne et encadre son activité auprès de la Personne Âgée. Certaines associations proposent une formation. Les bénévoles de ces associations sont toujours en nombre insuffisant.

Les bénévoles en EHPAD interviennent sous le contrôle de l'animateur. A domicile, ils dépendent des CCAS ou d'associations et interviennent en fonction de leurs aptitudes personnelles et des demandes des personnes : la lecture par exemple.

◆ LES ANIMATEURS

Autrefois, cette fonction était exercée par des soignants «volontaires». Peu à peu, il a été fait appel aux animateurs professionnels qui ont suivi une formation technique. Diplômes principaux : BJ-JEPS et DEJEPS (Brevet professionnel ou diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), AROBASE, etc... De plus, certains ont une formation spécifique en gériatrie (approche des pathologies actuelles). Les formations à ce métier sont variées, certes, mais trop partielles.

Cependant, la plupart du temps, ceux-ci ne disposent que d'un temps partiel, insuffisant pour permettre la préparation et la mise en place d'animations réfléchies, adaptées aux personnes concernées. Le temps partiel est souvent assimilé à un emploi précaire : les intéressés recherchent alors un poste à temps plein, d'où une rotation de ce personnel assez importante, rendant difficile l'accomplissement d'un projet.

Actuellement, l'animateur ne peut s'appuyer que rarement sur les professionnels en place en raison, notamment, de la charge de travail de ceux-ci. Or, une communication permanente entre les différents corps de métier permettrait une meilleure connaissance des besoins et possibilités d'actions.

◆ LES LIEUX D'ANIMATION



© theraloisirs.blogspot.com

Les conditions dans lesquelles se déroulent les animations sont souvent dérisoires : elles ont lieu dans les salles à manger, parfois dans des petites salles inadaptées (problèmes des personnes en fauteuil par exemple). Les animateurs doivent veiller à respecter les plannings d'occupations des lieux, sans aucune priorité en faveur de leur activité. Par ailleurs, ils doivent aller chercher les Personnes Âgées dans leur chambre, les solliciter, les convaincre de participer... ce qui prend un temps qui pourrait être consacré uniquement à l'animation.

◆ ASPECT FINANCIER

Les gestionnaires des établissements appréhendent différemment l'engagement de moyens pour l'animation. Le budget du poste d'animateur en EHPAD s'élève - hors rémunération - en moyenne à 32 € par résident et par an, soit 8,76 centimes par jour et par résident. Souvent, une participation financière est sollicitée auprès des Personnes Âgées. Le poste «animation» est imputé sur le budget «hébergement», donc à la charge du résident.

A domicile, le coût de l'animation est à la charge des communes. Il faut faire aussi connaître les subventions possibles du CGI pour soutenir des projets élaborés en équipe en EHPAD. Des manifestations individuelles doivent être favorisées pour rompre l'isolement et créer le lien social sur les territoires de vie de la Personne Âgée.

«Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit».

(Extrait de LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE)

Les membres de la Commission remercient vivement les intervenants : animateurs, directeurs d'établissement et logement-foyers, familles, bénévoles qui ont répondu à leur invitation et sont venus témoigner de leurs missions respectives dans ce domaine de l'animation. Le présent document reflète les indications qu'ils ont ainsi apportées.

La Grange du Château, 8 rue du Château - 38320 EYBENS - Bus 31, arrêt le Bourg

Tél : 04 76 24 08 63 Secrétariat 9h - 12h

Courriel : contact@alertes38.org Site web : www.alertes38.org

Pour ALERTES, la Personne Âgée doit garder son identité, ses désirs :

- ° L'animation doit s'adapter à l'individu, lui être proposée, non imposée : un temps important doit être consacré à l'émergence de ses désirs,
- ° L'animation doit faire partie du projet global visant à son bien-être et tenant compte de son «PROJET DE VIE»,
- ° L'animation joue un rôle important dans la prévention du vieillissement.

Pour ALERTES,

- ° La place de l'animateur doit être reconnue dans le fonctionnement des établissements comme du domicile,
- ° L'animateur doit disposer d'un plein temps, le ratio souhaité étant de 1 animateur pour 50 personnes accueillies. (Cf. Livre Blanc sur l'animation avec les Personnes Âgées de Groupement des Animateurs en gérontologie - 27,28 Novembre 2012).
- ° La formation doit être exigée lors du recrutement avec, de plus, une sensibilisation aux pathologies rencontrées lors de l'avancée en âge et les troubles cognitifs.
- ° Les rapports entre les différentes fonctions : animateur et ensemble des professionnels soignants, administratifs, techniques et hôteliers doivent être institutionnalisés afin de conduire à un accompagnement global de la Personne Âgée .
- ° Une équipe doit être ainsi formée avec le soutien des Directions, impliquant tous les acteurs intervenant auprès de la Personne Âgée, y compris familles et bénévoles.

Pour ALERTES,

- ° Les bénévoles ont leur place dans l'accompagnement de la Personne Âgée après une initiation à la vie de la structure; ils doivent être reconnus par les équipes sur des missions d'animation.
- ° A domicile comme en établissement, les bénévoles doivent être suivis et soutenus : des rencontres régulières devraient leur être proposées pour évaluer leur participation.
- ° Une Charte du Bénévolat doit être signée par toute personne qui accepte de s'engager dans un service d'animation.

Pour ALERTES,

- ° Un échange des savoir-faire paraît indispensable entre établissements ou associations.
- ° La notion de mutualisation des moyens devrait se développer : par exemple, achats de matériels spécifiques, de véhicules adaptés, etc...
- ° En EHPAD, il faut veiller à la matérialisation sur les plans architecturaux de locaux adaptés et dédiés aux animations : accessibilité, superficies adaptées aux activités collectives et individuelles.

Pour ALERTES, la dotation «animation» doit être revisitée :

- ° un financement pérenne est indispensable,
- ° reconnue comme activité thérapeutique, elle doit être financée par le budget dépendance : cela invite à envisager une participation de l'ARS afin que l'animation, - actuellement exclusivement supportée par la section «hébergement» et, de plus, à un niveau de charges très faible - puisse être développée et supportée à parts égales entre les trois sections de gestion : hébergement - soins - dépendance.
- ° A domicile, Mairies, CCAS, élus locaux doivent être sensibilisés aux situations d'isolement des Personnes Âgées. L'animation commence souvent par la mise en place de moyens de transports adaptés.